

L EREA Simone Veil

Les Etablissements Régionaux d'enseignement Adaptés (EREA) et les Lycées d'Enseignement Adaptés (LEA) sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) qui accueillent des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap. Les établissements d'enseignement adaptés du second degré dispensent un enseignement général et professionnel adapté conduisant à des diplômes de niveau V-certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou IV brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

LE PUBLIC

Les EREA/LEA accueillent des élèves du second degré (à partir de la classe de 5^{ème}), exceptionnellement depuis la 6^{ème} qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes, qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales, faisant obstacle à leur réussite.

A l'EREA Simone Veil nous avons une classe de 6^{ème} à l'effectif réduit car les élèves arrivent en 5^{ème} lorsque leur orientation vers les enseignements adaptés est confirmée par la commission départementale de l'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) après une année de pré-orientation qu'il effectuent en 6^{ème} (dernière année du cycle 3) où il bénéficient d'inclusion en classe ordinaire. Les élèves poursuivent leur scolarité sur 3 ans (cycle 4) de la 5^{ème} à la 3^{ème}. Ils développent leurs capacités en partant de leurs acquis. Le but est d'atteindre un niveau V voire IV dans les meilleures conditions possible par la voie de la réussite. Certains valideront le DNB professionnel et iront en baccalauréat professionnel.

En classe de lycée, le public est celui d'un lycée professionnel accueillant des CAP. Tous les CAP ont vocation à accueillir des élèves de SEGPA, d'EREA, de 3^{ème} prépa métiers ou de 3^{ème} en grandes difficultés scolaires. Des priorités sont données aux élèves rencontrant des difficultés sociales ou scolaires particulières, un bonus de points est alors octroyé par la commission des publics particuliers sur dossier avant l'affectation par AFFELNET (équivalent de parcours sup pour les 3^{èmes}).

A l'EREA Simone Veil, environ 10% des élèves arrivent avec ce bonus.

De petits groupes permettent à chacun de parcourir son chemin avec toute l'attention et l'accompagnement particuliers qu'il nécessite d'où de bons résultats aux examens mais également des poursuites d'études couronnées de succès en Brevet Professionnel et bac PRO.

A l'EREA Simone Veil, il y a un dispositif ULIS disposant de 12 places. Les élèves d'ULIS collège postulent et bénéficient d'une priorité sur ces places au nombre de 12.(10% des effectifs du lycée).

Cependant, les élèves porteurs d'un handicap représentent 25 % des effectifs du lycée car tous les élèves n'ayant pas obtenus de bonus ou de places réservées, postulent au même titre que les autres et peuvent ainsi intégrer la formation de leur choix sans toutefois bénéficier du dispositif spécifique qu'est l'ULIS. Un accompagnement individualisé spécialisé est mis en place par le lycée avec l'aide de la DSDEN (une AESH à temps partiel) afin de ne pas mettre les élèves en difficulté.

A l'EREA Simone Veil, il existe aussi une **unité d'enseignement délocalisée de l'IME André Neulat**. Trois types de suivi y sont proposés :

1/ **accueil**, les élèves viennent sur des temps de classe et sont pris en charge dans leur classe par leur enseignante et les éducateurs de l'IME. Ils participent à tous les temps de la vie scolaire : ils sont en CAP E, ont un carnet de liaison, mangent à la cantine, participent aux élections , au CVL.....

2/**inclusion partielle** : certains vont en cours accompagnés de leur enseignante ou pas sur des moments spécifiques (préparation du voyage scolaire...), sur une période (préparation à l'entrée en CAP, validation de compétences...) ou sur une matière (histoire, arts appliqués....)

3/**inclusion « totale »** : ces élèves ont été affecté sur l'EREA et bénéficie d'une double inscription. Ils sont suivis scolairement par le dispositif qui ajuste leur aide en fonction de leur besoin. (Accompagnement pendant les CCF...).

LES ACTEURS

Les personnels

Tous les personnels sont placés sous l'autorité du chef d'établissement.

Les personnels d'entretien et de maintenance au nombre de 12 sont des personnels de la région mis à disposition de l'EREA Simone Veil. La région étant la collectivité territoriale de rattachement des EREA/LEA.

Les personnels enseignant aux nombre de 32 qui relèvent de l'éducation nationale de la DSDEN pour ceux du premier degré et du rectorat pour ceux relevant du second degré. Ils assurent des missions d'enseignement avec un accompagnement et un suivi individuels spécifiques compte tenu de la spécificité des publics accueillis. Ceux chargés de la formation professionnelle doivent tout mettre en œuvre afin de garantir le parcours professionnel des élèves ainsi que leur insertion sociale. Parmi eux il y a une coordinatrice de l'ULIS et un éducateur principal faisant office de CPE.

Le pôle médico-social ,composé de deux infirmières et une assistante sociale.

Une conseillère d'orientation : une demi journée par quinzaine.

La vie scolaire avec 8 EPT repartis sur 5 personnes la journée (2 mi-temps) et 4 sur la soirée et la nuit. Auxquels s'ajoutent deux AESH.

Le pôle administratif avec deux secrétaires une sur l'administratif et l'autre sur la gestion.

Et pour finir, l'équipe de direction avec un adjoint gestionnaire, un DDFPT (chef des travaux) et un chef d'établissement.L'éducateur principal est intégré à l'équipe.

Voir organigramme